



PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

SERVICE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

***INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Livre V du code de l'environnement)***

PINEUILH

Par arrêté préfectoral du 20 mai 2016 une consultation du public est prescrite sur le dossier de demande d'enregistrement présentée par Madame LE HIR, Présidente de la SAS LA COMPAGNIE DES PRUNEAUX, concernant l'extension de son activité et la modification des modalités de traitement des effluents sur son site - 5, Rue des PLATANES à PINEUILH (33220)

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du **27 mai 2016**, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales)

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines du **13 juin 2016 au 8 juillet 2016 inclus**, le dossier sera déposé à la mairie de PINEUILH où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Horaires de la mairie de PINEUILH :

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45

Le public peut également adresser ses observations par voie postale à la Mairie ou à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales – Cité administrative – BP 90 – 33090 BORDEAUX Cedex) qui peut également les recevoir par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe@gironde.gouv.fr

Le Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde, est compétent pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée, soit par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires, ou par un arrêté de refus.
